

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PIEGE LAURAGAIS MALEPERE
SEANCE DU 17/09/2024**

DEL-17092024-09

Date de convocation :
09/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 18 heures, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Cenne-Monestiés, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 36
- procurations: 11
- votants: 47

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bernard BREIL, Christian BRUSTIER, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Florian GRIMMONPRE, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, André VIOLA.

Date de publication :

.....

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Bruno BERTRAND par Jacques DANJOU, Marie-Hélène BOYER par Philippe LANNES, Thierry CADENAT par Magali FRECHENGUES, André CATHALA par Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET par Claudie FAUCON MEJEAN, Jean-Henry FARNE par Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT par José FROMENT, Hélène MARTY par Bernard BREIL, Michel PUJOL par André VIOLA, Florence SCIAU par Pierre VIDAL, Estelle VILESPY par Brice ASENSIO.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Christian LUCATO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Approbation et signature d'une promesse de Convention d'occupation temporaire constitutive de droit réel, en vue de l'implantation d'une installation photovoltaïque en toiture

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants ainsi que l'article L 1311-5,

Vu L'article R. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui rappelle que « L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être consentie, à titre précaire et révocable, par la voie d'une décision unilatérale ou d'une convention »,

Considérant que la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère participe à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Energie pour toit et moi »,

Considérant qu'il est demandé au conseil communautaire d'approuver et de signer la promesse de Convention d'occupation temporaire constitutive de droit réel, en vue de l'implantation d'une installation photovoltaïque en toiture sur cinq toitures appartenant à la CCPLM (en annexe) :

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le:
- publié le:

- Le siège de la CCPLM, 62 rue Bonrepos à Bram
- La Crèche de Bram, 60 rue Bonrepos à Bram
- Le centre de loisir Besplas, à Villasavary (trois bâtiments)

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 011-200035707-20240917-DEL_17092024_09-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la promesse de Convention d'occupation temporaire constitutive de droit réel, en vue de l'implantation d'une installation photovoltaïque en toiture sur cinq toitures appartenant à la CCPLM.

AUTORISE le Président à signer les conventions précitées et tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

